

Livret **02**

REGAGNER NOTRE SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE PAR LES COMMUNS NUMÉRIQUES

SOMMAIRE

03

Enjeu & contexte

06

Mesure phare n°1

Lancer un grand plan de développement industriel dans l'économie de la production numérique ouverte, contributive et coopérative

08

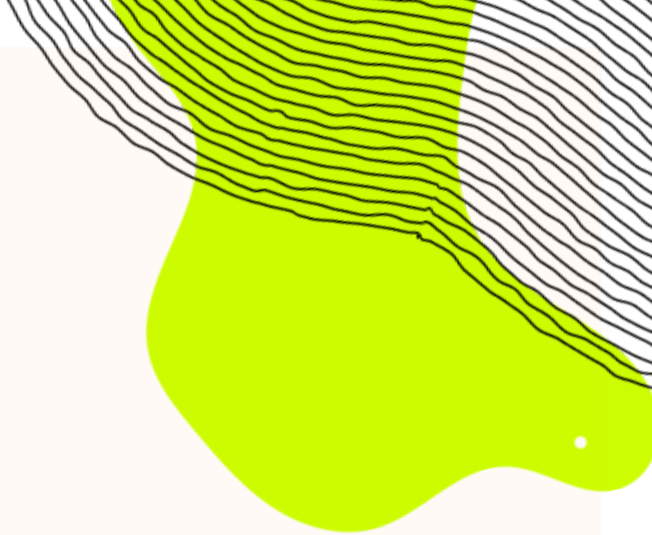
Mesure phare n°2

Co-produire l'action publique numérique

10

Mesure phare n°3

Redonner aux citoyens le contrôle sur les infrastructures physiques du monde numérique



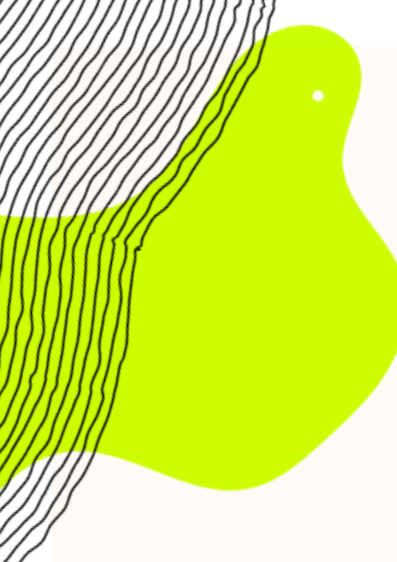
L'ENJEU

Internet est un formidable outil de partage et de mise en réseau qui a été associé aux valeurs d'ouverture et de liberté. Mais depuis longtemps, il est aussi le terrain de prédation d'entreprises privées qui ont acquis aujourd'hui une taille considérable. Les infrastructures numériques - câbles, plateformes, données - sur lesquels reposent une part toujours plus importante des activités humaines sont aujourd'hui contrôlées par des régimes autoritaires ou des industries oligopolistiques privées.

Cette situation conduit citoyens, acteurs publics et entreprises à une situation de dépendance dangereuse que certains qualifient de "technoféodalisme". Elle soulève de nombreux enjeux.

- **L'exploitation commerciale des données personnelles** menace nos libertés individuelles.
- **Le contrôle de l'espace public numérique** par YouTube, Twitter et Facebook qui censurent des collectifs militants ou des chefs d'États menace nos libertés politiques.
- **La maîtrise de l'infrastructure numérique** par Microsoft, Google et Amazon menace la souveraineté des États.
- **La captation par les grandes plateformes de la valeur économique** issue de nos activités et du travail "ubérisé" menace notre modèle économique et social.

Les acteurs publics adoptent aujourd'hui trois options qui nous semblent limitées. La première consiste à ne pas prendre de décision structurelle, laisser les GAFAs continuer à grossir et tenter de réduire à la marge les effets collatéraux de cette situation néfaste. La seconde tend à favoriser de grands acteurs privés "nationaux" en supposant que remplacer Microsoft par Doctolib constituerait une garantie et un gain pour les libertés des utilisateurs. La troisième tient à l'adoption de mesures souveraines radicales en reprenant le contrôle autoritaire sur l'espace numérique à l'image de la Chine. Nous proposons une quatrième voie : s'allier à la force de la multitude citoyenne et impulser une économie numérique innovante autour des communs numériques.



" La solution passe par l'institution d'Internet, ainsi que des infrastructures physiques et numériques sur lesquelles il repose, en tant que communs "

Les communs numériques sont des ressources numériques ouvertes, produites par la contribution et dont la gouvernance tend à être démocratique. Une grande partie de notre espace informationnel repose sur des communs numériques : logiciels libres comme Linux, bases de données collaboratives comme Open Street Map ou encore encyclopédies partagées comme Wikipédia.

Les communs numériques sont vitaux à notre société pour plusieurs raisons.

- **Ils garantissent notre souveraineté numérique** en tant que ressources inappropriées dont le droit d'accès est garanti légalement.
- **Ils permettent de retisser du lien social en étant à la fois produit, gouverné et utilisé pour être au service de besoins citoyens.** Pendant la crise du Covid19, des collectifs d'ingénieurs bénévoles ont conçu des visières dont le modèle de fabrication mis en ligne a permis à des fablabs de produire plus de deux millions de pièces en France.
- **Ils représentent un modèle de production contributif, éthique et efficient.** Wikipédia, Open Street Map ou encore Linux sont produits de manière contributive (crowdsourcing), sans autorité centrale et leur excellence technique est reconnue par tous. Une communauté engagée autour de règles claires et des valeurs communes peut ainsi être tout à la fois plus éthique et plus efficace qu'un comité d'expert ou qu'une entreprise privée.

- **Ils sont le socle d'une économie numérique dynamique.** Les communs numériques ne sont pas antinomiques avec une activité économique innovante. Les communs numériques permettent en effet de profiter de la mutualisation des investissements en R&D, de l'innovation ascendante et de l'intelligence collective. En France, le marché du logiciel libre pèse environ cinq milliards et connaît depuis dix ans une croissance à deux chiffres, deux fois supérieure à celle du logiciel privatif.

Pour ces raisons, il est essentiel que les institutions publiques soutiennent le développement et la pérennisation des communs numériques. Nous proposons à cet effet les trois mesures suivantes.

EN 2030 DANS UNE SOCIÉTÉ DES COMMUNS ...

En 2030, **la France est devenue un acteur incontournable** dans la production et la gouvernance de dispositifs numériques centraux, ouverts et souverains **dans le monde numérique.**

En 2030, **l'économie numérique française** fait partie des plus innovantes au monde. Elle est structurée comme un écosystème d'entreprises allant de la coopérative à Orange, qui collaborent entre-elles et avec leurs usagers pour produire des ressources numériques partagées. Leur business model a basculé de la vente de solutions à la vente de services autour de ces ressources ouvertes.

En 2030, **les citoyens ont désormais l'habitude de contribuer à des projets collectifs** médiés par le numérique. Ils se rendent à des tiers-lieux productifs pour développer avec une communauté locale des prototypes innovants. Ils travaillent sur des plans open source qu'ils ont trouvé en ligne et qu'ils améliorent. Ils produisent sur place les pièces nécessaires à leurs activités grâce à un fablab cofinancé par la mairie et les entreprises locales.

En 2030, **les associations écologiques citoyennes font partie intégrante de la gouvernance des grands projets d'infrastructures numériques** : fibre optique, 5G, datacenters.

>> **3 mesures phares
pour y parvenir**

MESURE PHARE N°1

Lancer un grand plan de développement industriel dans l'économie de la production numérique ouverte, contributive et coopérative

Les institutions publiques doivent mener une politique économique et industrielle ambitieuse pour soutenir les nouvelles formes de production ouverte, contributive et coopérative dont découlent les logiciels libres, les plateformes coopératives, l'innovation ouverte et les projets collaboratifs.

PAR QUOI COMMENCER ?

>> Structurer un écosystème européen de l'industrie numérique basée sur l'innovation ouverte et l'interopérabilité

Cette structuration peut passer par plusieurs mesures. D'un côté, une incitation fiscale à placer les innovations sous licences libres et/ou à réciprocité. De l'autre, une transformation des marchés publics. Ces derniers lanceraient des « appels à communs » incitant les répondants à coopérer entre eux sur des projets collectifs et interopérables plutôt qu'individuels et privés.

>> Lancer un grand plan d'investissement dans la Fabrication Distribuée

La fabrication distribuée désigne des communautés d'ingénieurs et de praticiens produisant en ligne des plans de fabrication open source d'objets afin que des ateliers locaux de production (fablabs, PME, etc.) s'en saisissent pour les produire en fonction des besoins d'un territoire. Nous avons pu observer de l'importance de la Fabrication Distribuée lors de la pandémie de Covid19 quand des volontaires ont conçu globalement et produit localement des masques dont les hôpitaux étaient en pénurie. La fabrication distribuée ouvre la perspective d'un nouveau système productif s'appuyant sur les principes de l'innovation ouverte et des pratiques pair à pair. Ce mode de production distribuée participe directement à la relocalisation de la production et au développement de l'emploi local. Il limite l'impact écologique de la production, favorise la production à la demande et les circuits courts, limite les transports et les stocks. Les institutions publiques locales et nationales doivent rendre possible et faciliter la création directe de valeur par les citoyens, en cocréant, finançant et entretenant si besoin des infrastructures nécessaires à une telle transformation du tissu productif : tiers lieux, fablabs, incubateurs à communs.

>> Créer un fonds de soutien aux logiciels libres et aux plateformes coopératives

Ce fonds permettrait de garantir à long terme, avec des versements et des prêts garantis sur le temps long (>10ans), la stabilité des communs numériques centraux dans l'infrastructure numérique française et européenne. Ce fonds serait cogéré entre institutions publiques, entreprises et représentants citoyens des communs numériques (fondations, associations, etc.). Et il pourrait être abondé de plusieurs manières. Par la mise en place de la "règle du 1%" : une cotisation de 1% prélevée sur les bénéficiaires de tous les acteurs de l'économie numérique. Ou encore par le fléchage de subventions européennes – au travers des programmes « Europe numérique » et « Horizon Europe », éventuellement via le FEDER – vers la protection mais aussi la création de nouveaux communs numériques.

MESURE PHARE N°2

Co-produire l'action publique numérique

L'action publique devient de plus en plus numérique. Les institutions doivent adopter la forme des communs numériques pour mutualiser, améliorer et démocratiser l'action publique.

PAR QUOI COMMENCER ?

>> Poursuivre et structurer les démarches de partenariats publics-communs numériques

Ces partenariats créent des synergies positives entre acteurs publics et sociaux qui œuvrent à l'intérêt général. Il faut réformer la commande publique en ce sens pour donner la priorité aux logiciels libres et aux communs numériques.

>> Mutualiser la création d'outils numériques communs pour les administrations et collectivités territoriales

Renforcer la mutualisation des besoins et des demandes des acteurs publics pour réduire la dépense publique tout en finançant un écosystème d'acteurs économiques. La commande publique numérique doit obligatoirement stipuler que le développement des services se fera de manière coopérative et ouverte. Il faut privilégier les "appels à communs".

>> Créer un 'droit à la contribution' aux communs numériques pour les fonctionnaires

Il s'agit de repenser le statut de fonctionnaire pour y ajouter la possibilité de se soustraire à son cadre hiérarchique lui permettant de contribuer aux communs numériques et considérer sa contribution comme une mission de service public.

MESURE PHARE N°3

Redonner aux citoyens le contrôle sur les infrastructures physiques du monde numérique

Le numérique repose sur des infrastructures numériques matérielles - câbles, datacenters, etc. - qui restent un impensé de la souveraineté de la nation. En plus d'en faire une priorité industrielle, il faudrait impliquer les citoyens dans la gestion, le contrôle et le soin de ces infrastructures.

PAR QUOI COMMENCER ?

>> Créer des mécanismes incitatifs et un fond de soutien aux fournisseurs d'accès à Internet indépendants afin de les aider à se créer ou se structurer

Dans certaines villes, les habitants s'auto-organisent pour partager de la ressource réseau et proposent ainsi une offre alternative, complémentaire, gérée sur un mode collectif de l'accès à internet. Il faut reconnaître ces réseaux d'accès citoyens comme des opérateurs à part entière, leur garantir un raccordement aux backbones nationaux, et participer à leur cofinancement. Au-delà des réseaux, les municipalités peuvent prendre part à l'offre de services permettant aux habitants et associations de disposer d'adresse courriel, de listes de diffusion, de blogs, d'hébergement multimédia et de lieux d'accès publics de proximité.

>> Inclure les associations citoyennes, notamment environnementales, dans la gouvernance des datacenters

En particulier dans les projets de cloud souverain européen comme GAIA-X et Euclidia



UNE SOCIÉTÉ DES COMMUNS EST UNE ALTERNATIVE POLITIQUE AUSSI PRAGMATIQUE QUE STIMULANTE.

Elle mise sur la liberté de contribuer au bien commun et la responsabilité individuelle et collective que cela implique. Les défis à relever sont grands pour y parvenir. Tant mieux, l'audace est de mise en ces temps de nécessaire rupture. Construisons ensemble ce projet politique ambitieux.

>> Signez l'appel sur :

<https://societedescommuns.com>

**Société des
communs**



<https://societedescommuns.com>

